

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET D'ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE LA BASTIDE-CLAIRENCE

Par arrêté du 07 juillet 2025, le Président de la Communauté d'agglomération Pays basque a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine de la commune de La Bastide-Clairence. Cette enquête publique se déroulera sur 30 jours consécutifs :

du jeudi 04 septembre 2025 à 9h au vendredi 03 octobre 2025 inclus jusqu'à 17h

L'élaboration du projet de Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine de la commune de La Bastide-Clairence a pour objet de préserver et mettre en valeur le patrimoine situé dans le périmètre du Site patrimonial remarquable de la commune de La Bastide-Clairence. Il définit les règles applicables aux demandes de travaux dans le périmètre du Site patrimonial remarquable. Ce projet n'est pas soumis à évaluation environnementale en application de la décision de la Mission régionale d'autorité environnementale de la région Nouvelle-Aquitaine (MRAE) du 4 mars 2025.

Par décision n° E25000061/64 du 16 juin 2025, Monsieur le Président du Tribunal administratif de Pau a désigné Monsieur Patrice GOBIN, Ingénieur général de 1^{ère} classe à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur et Madame Hélène SARRIQUET en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

Le dossier d'enquête publique, composé des pièces et éléments requis, pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête :

- **sous format papier**, en Mairie de La Bastide-Clairence (rue Notre Dame, 64240 LA BASTIDE-CLAIRENCE) aux jours et horaires habituels d'ouverture au public;
- **sous format numérique**, sur le site du registre dématérialisé accessible en suivant le lien : www.registre-dematerialise.fr/6441, ainsi que sur le site internet de la Communauté d'agglomération Pays basque : www.communaute-paysbasque.fr.

Un accès gratuit au dossier d'enquête publique et au registre dématérialisé est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique en mairie de La Bastide-Clairence (rue Notre Dame) aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.

Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner ses observations et propositions, ou les adresser au commissaire enquêteur :

- **par courrier**, au siège de l'enquête publique, à l'adresse : Monsieur le commissaire enquêteur – Dossier de Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine de La Bastide-Clairence, Mairie, Rue Notre Dame, 64240 LA BASTIDE-CLAIRENCE ;
- **sur le registre en version papier** tenu en Mairie de La Bastide-Clairence, rue Notre Dame, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- **par voie électronique** :
 - ◆ préférentiellement : sur le registre dématérialisé visé ci-dessus (www.registre-dematerialise.fr/6441) qui permet la consultation du dossier et la transmission de courriers électroniques ;
 - ◆ à l'adresse suivante : enquete-publique-6441@registre-dematerialise.fr, en indiquant comme objet : « Enquête publique Elaboration PVAP de La Bastide-Clairence ».

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public (permanences) en mairie de La Bastide-Clairence (rue Notre Dame), les jeudi 4 septembre (de 9h à 12h), samedi 20 septembre (de 9h à 12h) et vendredi 3 octobre 2025 (de 14h à 17h).

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés en mairie de La Bastide-Clairence et à la Communauté d'Agglomération Pays Basque (15 avenue Foch, Bayonne) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux pendant une durée d'un an ainsi que sur le site internet de la Communauté d'agglomération Pays basque : www.communaute-paysbasque.fr.

Le projet de Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine de La Bastide-Clairence, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera présenté pour accord au Préfet de région avant approbation en Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Pays basque.

Les informations peuvent être demandées auprès de :

- la Communauté d'Agglomération Pays basque (DGA de la stratégie territoriale) : 05 59 44 72 72 ;
- la Mairie de La Bastide-Clairence: 05 59 70 29 10.